

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 19 JUIL, 2019

portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de La Réunion

NOR : JUSF1921494A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 12 avril 2019 de M^{me} Karine SALVAN, demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de La Réunion ;

Considérant le message du 30 avril 2019 de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France-Outre-mer, demandant la nomination de M^{me} Karine SALVAN en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de ladite direction,

Arrête :

Article 1^{er}

M^{me} Karine SALVAN, adjointe administrative, est nommée régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de La Réunion, à compter du 18 juillet 2019, en remplacement de M^{me} Sandrine LEBIHAN.

Article 2

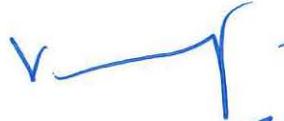
Compte tenu de l'intérim, qui ne pourra pas excéder 6 mois, M^{me} Karine SALVAN est dispensée de constituer un cautionnement.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France-Outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **19 JUIL. 2019**

**Pour la ministre,
et par délégation,
L'adjoint au chef du bureau de la synthèse,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a vertical line, with a small dash at the end.

Vincent BOUZRAR